Informations de base	
2006/2683(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le suivi du Prix Sakharov **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde	

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
14/12/2006	Décision du Parlement	T6-0601/2006	Résumé
14/12/2006	Résultat du vote au parlement		
14/12/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2683(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Proposition de résolution		B6-0665/2006	11/12/2006	
Proposition de résolution		B6-0666/2006	11/12/2006	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0601/2006	14/12/2006	Résumé

Résolution sur le suivi du Prix Sakharov

2006/2683(RSP) - 14/12/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le suivi du Prix Sakharov.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Prix Sakharov pour la liberté de conscience a été institué en1988. Il constitue un des nombreux soutiens du Parlement aux droits de l'homme et à la cause de la démocratie et il est un moyen de reconnaître ceux qui luttent contre l'oppression, l'intolérance et l'injustice dans le monde,

La lauréate 1990, la dissidente birmane Aung San Suukyi, en arrêt domiciliaire, et le lauréat 2005, le collectif cubain Damas de Blanco, n'ont pas encore été autorisés à venir recevoir le prix. Par conséquent, la Conférence des présidents a décidé l'envoi de deux délégations à Cuba et en Birmanie pour prendre contact avec les lauréats afin de vérifier leur situation personnelle. De même le lauréat du Prix Sakharov 1996, Wei Jinsheng, toujours en détention à l'époque, n'a pas encore eu l'opportunité de s'adresser à la plénière et de recevoir la récompense liée à ce prix.

La résolution déplore le fait que ces lauréats n'aient toujours pas été autorisés à recevoir personnellement leur prix, ce qui viole l'un des droits fondamentaux de l'être humain, à savoir la liberté d'entrer et de sortir librement de son propre pays, droit expressément reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Parlement salue la décision de la Conférence des présidents de créer un mécanisme de suivi pour les lauréats du Prix Sakharov et d'envoyer systématiquement une délégation du Parlement européen rencontrer les lauréats n'ayant pas été autorisés par les autorités de leur pays à assister à la remise du prix. Dans ce contexte, les autorités des pays concernés sont invitées à faciliter le déplacement des délégations.

Les députés réitèrent leur demande que tous les lauréats du Prix Sakharov puissent avoir accès aux institutions européennes. Le Président du Parlement, est invité pour sa part, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour que ces décisions puissent être mises en pratique.

Il est demandé à la Conférence des présidents d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion l'organisation de la remise du prix Sakharov à Wei Jingsheng.